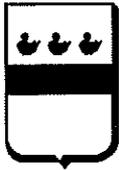


PROVINCE DE NAMUR

-----  
Arrondissement de NAMUR



ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE  
SOMBREFFE  
5140

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA  
DECENTRALISATION

Art.L1122-13 – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.  
L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu: en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 – Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages: en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 – Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 – En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

## CONVOCAZIONE DU CONSEIL COMMUNAL

Sombreffe, le 30 octobre 2013

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **mardi 12 novembre 2013 à 19h00** à l'Administration communale de Sombreffe.

### ORDRE DU JOUR :

#### Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - Communication
3. Arrêtés de police et ordonnances : Communication
4. Concertation Commune-CPAS : Communication
5. Affaires générales - Intercommunales : IDEG - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 27 novembre 2013
6. Affaires générales - Intercommunales : IDEG - Adoption du plan stratégique 2014-2016
7. Affaires générales : Centre hospitalier de Namur : Association de pouvoirs publics "CHR Sambre et Meuse" – Garantie d'emprunts – Approbation
8. Affaires générales : Condition de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion - Accès aux emplois par voie de recrutement - IFAPME
9. Cadre de Vie : Contrat de Rivière Sambre et Affluents : Finalisation du programme d'actions et quotes-parts pour les trois prochaines années.
10. Cadre de Vie : Acquisition d'une camionnette fourgonnée. Marché de fourniture : Conditions du marché, Estimation et Mode de passation.
11. Cadre de Vie : Achat de caveaux, caveaux-urnes pour l'aménagement des cimetières
12. Cadre de Vie : Marché de travaux pour la réfection du mur nord du cimetière de Boignée
13. Cadre de Vie : Désignation d'un architecte pour l'aménagement de l'ancienne conciergerie de la MMS et du CCL- Marché de services : Condition du marché, estimation et mode de passation
14. Cadre de Vie : Entretien de voirie 2013 - Marché de travaux : Condition du marché, estimation et mode de passation
15. Cadre de Vie : Avis du Conseil communal relatif à la carte positive de référence traduisant le cadre éolien en Wallonie : avis sur le projet de plan et le rapport sur les incidences

environnementales.

16. Juridique : Accord de coopération en matière de médiation communale - Approbation
17. Juridique : Règlement relatif au service de médiation communale - Approbation
18. Juridique : Maison Multi-services de Ligny - Placement de drains – Convention transactionnelle - Demande de crédit spécial d'urgence pour indemnité forfaitaire
19. Juridique : Maison Multi-services de Ligny - Placement de drains – Convention transactionnelle - Modification d'intitulé d'article budgétaire pour travaux de placement de drains et marché de travaux (mode de passation, estimation et conditions du marché)
20. Finances/Recette : Arrêt des comptes annuels de l'exercice 2012.
21. Finances : Modifications budgétaires n° 4 pour l'exercice 2013
22. Finances : Fabrique d'église Saint-Lambert de Ligny – Budget pour l'exercice 2014
23. Finances : Fabrique d'église Notre-Dame à Tongrinne – Budget pour l'exercice 2014
24. Finances : Fabrique d'église Notre Dame à Sombreffe – Budget pour l'exercice 2014
25. Finances : Fabrique d'église Saint-Lambert de Boignée – Budget pour l'exercice 2014
26. Finances : Synode de l'Eglise protestante de Gembloux : Budget 2014
27. Finances : Règlement taxe sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement -pour les exercices 2014 à 2019
28. Finances : Règlement redevance sur les demandes de permis d'urbanisme -pour les exercices 2014 à 2019
29. Finances : Règlement taxe sur la délivrance d'un permis d'urbanisation -pour les exercices 2014 à 2019
30. Finances : Règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs -pour les exercices 2014 à 2019
31. Finances : Règlement taxe sur le raccordement au réseau d'égouts -pour les exercices 2014 à 2019
32. Finances : Règlement taxe relative à l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés (utilisation d'un conteneur) - pour l'exercice 2014
33. Finances : Règlement redevance relatif à l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et y assimilés (utilisation de sacs communaux -pour les exercices 2014 à 2019
34. Finances : Règlement redevance pour l'enlèvement de versages sauvages -pour les exercices 2014 à 2019
35. Finances : Règlement redevance sur les exhumations -pour les exercices 2014 à 2019
36. Finances : Règlement redevance sur l'ouverture de caveaux à d'autres fins que l'inhumation -pour les exercices 2014 à 2019
37. Finances : Règlement taxe sur le personnel de bar -pour les exercices 2014 à 2019

38. Finances : Règlement taxe sur la force motrice-pour les exercices 2014 à 2019
39. Finances : Règlement taxe sur l'occupation de la voie publique à l'occasion d'activités ambulantes -pour les exercices 2014 à 2019
40. Finances : Règlement taxe sur les agences de paris sur les courses de chevaux -pour les exercices 2014 à 2019
41. Finances : Règlement taxe sur les clubs privés -pour les exercices 2014 à 2019
42. Finances : Règlement taxe sur les panneaux publicitaires fixes - pour les exercices 2014 à 2019
43. Finances : Règlement taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés -pour les exercices 2014 à 2019
44. Finances : Règlement taxe sur les dépôts de mitrilles, de décombres, de pneus, de véhicules usagés et hors d'usage -pour les exercices 2014 à 2019
45. Finances : Règlement taxe sur les véhicules abandonnés, usagés, isolés dans la Commune de Sombreffe -pour les exercices 2014 à 2019
46. Finances : Règlement taxe sur les agences bancaires -pour les exercices 2014 à 2019
47. Finances : Règlement taxe sur les dancings -pour les exercices 2014 à 2019
48. Finances : Règlement redevance sur l'occupation du domaine public à l'occasion des marchés publics -pour les exercices 2014 à 2019
49. Finances : Règlement taxe sur les brocantes -pour les exercices 2014 à 2019
50. Finances : Règlement taxe sur les résidences secondaires -pour les exercices 2014 à 2019
51. Finances : Règlement taxe sur l'exploitation et/ou la propriété de mâts ou pylônes affectés à un système global de communication mobile (GSM) ou à tout autre système d'émission et/ou de réception de signaux de communication -pour les exercices 2014 à 2019
52. Finances : Règlement redevance pour la réparation du domaine public -pour les exercices 2014 à 2019
53. Finances : Règlement Redevance : Tarif de concessions de sépulture et cellules pour columbarium -pour les exercices 2014 à 2019
54. Finances : Règlement taxe sur les immeubles inoccupés -pour les exercices 2014 à 2019
55. Finances : Règlement taxe sur les commerces de nuit -pour les exercices 2014 à 2019
56. Finances : Règlement taxe sur l'exploitation de services de taxis - pour les exercices 2014 à 2019
57. Finances : Règlement redevance pour les célébrations de mariage -pour les exercices 2014 à 2019
58. Finances : Règlement redevance sur la délivrance de renseignements administratifs -pour les exercices 2014 à 2019

59. Finances : Règlement redevance sur le prêt de barrière Nadar - pour l'exercice 2014
60. Finances : Règlement redevance relatif à la vente et la mise à disposition de conteneurs et accessoires pour déchets ménagers et y assimilés -pour les exercices 2014 à 2019

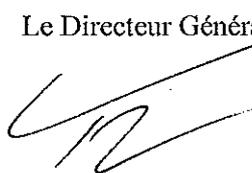
Huis Clos

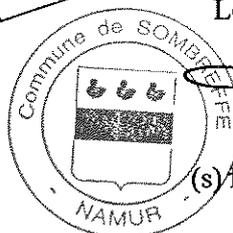
61. Juridique : Service de médiation communale - Désignation

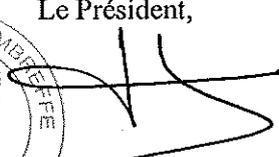
Par le Collège,

Le Directeur Général,

Le Président,

  
(s) T. NANIOT



  
(s) P. LECONTE